

Ordre du jour détaillé

Du Jeudi 31 mars à 10h

1- Débat d'Orientation Budgétaire

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à « l'Administration Territoriale de la République » codifiées à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment dans ce délai, même dans un délai très court avant le vote du budget, et devant donner lieu à une délibération.

La tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire, mais son absence est de nature à entraîner l'annulation des étapes ultérieures et notamment le budget primitif. Au terme de ce débat, aucune décision ne s'impose à l'ordonnateur qui, en tant qu'exécutif, prépare et ne propose le budget qu'au cours d'une séance ultérieure.

Le rapport d'orientation budgétaire est joint à la présente convocation.

2- Actualisation du tableau des emplois.

Les besoins en personnel du CCAS, notamment pour les structures de la crèche et de la micro-crèche nécessite un ajustement des emplois, le conseil d'administration est invité à se prononcer sur la création de deux postes d'agent d'entretien polyvalent sur le grade d'adjoint technique et l'actualisation du tableau des emplois du CCAS.

3- Participation aux frais d'hébergement.

La Commune du Lavandou participe à l'effort national déployé pour l'accueil des réfugiés ukrainiens. Des propriétaires privés se sont manifestés pour offrir un hébergement à titre gracieux. Le CCAS propose de prendre en charge les frais liés aux dépenses énergétiques (EDF, Gaz, eau...). Le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur cette prise en charge.

4- Informations sur les décisions prises par délégation

Le Conseil sera informé de la prise des décisions suivantes :

Décision n°2021/35 en date du 13/12/2021, portant passation d'une convention à intervenir avec l'AIST 83 (Association interprofessionnelle de Santé au Travail).

Décision n°2021/36 en date du 13/12/2021, portant passation d'une convention d'objectifs et de financement concernant le « fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » entre la CAF du VAR et la crèche du Lavandou.

Décision n°2022/01 en date du 03/01/2022, portant passation d'une convention de dispositif DISIGN avec le Centre de Gestion du Var.